



Comité des partenaires de la mobilité

Bulletin de participation pour le tirage au sort de 9 représentants des habitants.

Inscription du 18 septembre au 3 novembre.

Tirage au sort le 8 novembre.

Le comité des partenaires, composé de 48 membres répartis en 5 collèges est une instance consultative. Elle se réunit au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité. La volonté de la CCPHD est d'associer régulièrement les acteurs concernés aux réflexions sur sa politique de mobilité. Environ 2 réunions par an, jusqu'en 2026.

Renseignements : Arthur Delacroix, chargé de mission mobilité.

a.delacroix@portes-haut-doubs.fr ou 06 07 22 92 14

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

CP/Ville :

Mail :

Téléphone :

- J'atteste être âgé(e) de plus de 18 ans.
- J'atteste être résident(e) à titre principal de la Communauté de Commune des Portes du Haut-Doubs.
- J'atteste ne pas être élu d'une commune membre.
- Je m'engage à participer aux réunions du Comité des partenaires jusqu'en 2026, sans rémunération ni compensation financière.
- J'atteste avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement du tirage au sort.

Bulletin à retourner par mail à
a.delacroix@portes-haut-doubs.fr,

Ou à remettre à la communauté de commune, par voie postale, ou à l'accueil lors des horaires d'ouverture :
8h30-12h et 13h30-17h du lundi au vendredi.

7 rue Denis Papin BP70
ZA En Pougie 25800 VALDAHON

Le

A

Signature :

Mentions légales : Les données recueillies dans ce formulaire ne peuvent être traitées que par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs. Elles permettent de pouvoir réaliser un 1er tirage au sort et en cas de besoin, de reprendre cette base afin de renouveler le tirage au sort. Ces données seront conservées pendant toute la durée du mandat électoral en vigueur jusqu'au renouvellement du Comité des Partenaires de la mobilité. Après cette date, elles ne pourront faire l'objet d'aucun archivage. La base légale du traitement est le consentement des personnes ayant rempli ce bulletin.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.